Pour nous, pour les libéraux des deux sections de la province, un effort commun et énergique devra nous assurer à jamais les droits que nous réclamons tous ensemble comme sujets britanniques. Les talents déployés dans cette noble lutte par les chefs du parti libéral dans le Haut-Canada, et les nombreuses manifestations publiques, qui ont eu lieu dans cette partie de la province, sont un indice assuré du succès qui nous attend.

La liberté civile et religieuse dans toute son étendue, comportant avec elle l'ordre, la moralité, la culture de l'intelligence, la prospérité matérielle, forment le plus haut dégré de félicité dont une société puisse jouir ; mais elle n'est le prix que de l'énergie concentrée et persévérante de toute une nation, et des plus généreux et des plus nobles sacrifices de la part de chacun des individus qui la composent.

Notre sort, l'avenir de notre patrie est donc entre nos mains, et notre mémoire sera responsable envers notre postérité de la somme de bonheur plus ou moins grande que nous lui aurons léguée.

(*) Voici les détails officiels d'après le dernier dernier recensement.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Montréal | 64,895 | Cornwall, | 1,439 |
| Québec, | 45,676 | Niagara, | 2,090 |
| Dorchester, | 34,826 | Hamilton, | 2,152 |
| Huntingdon, | 36,204 | Trois-Riv., | 3,297 |
| Deux-Montagnes | 26,936 | Russel | 2,481 |
| St. Hyacinthe, | 21,273 | Sherbrooke, | 795 |
| | 229,810 | | 12,254 |

Différence de la population des villes de Québec et Montréal, 85,000

144,810

COMITÉ CONSTITUTIONNEL DE LA RÉFORME ET DU PROGRÈS.

A une assemblée générale de cette association tenue le 5 novembre, à l'école de M. Dion, sous la présidence de Joseph Légaré, fils, écr., président-adjoint du comité, il fut fait rapport de la part du comité spécial nommé pour préparer un manifeste conformément aux instructions et résolutions de l'assemblée publique du 30 juillet dernier ; alors la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité.

Sur motion de J. P. Rhéaume, écuyer, seconde par L. Bélanger, écuyer,

Que le manifeste qui vient d'être lu soit adopté et adressé aux principaux citoyens des diverses localités de la province, et que les journaux français et anglais du pays soient priés de le publier.

Après quoi l'assemblée s'ajourna.

N. AUBIN,
Secrétaire archiviste.

Québec, 9 nov. 1847.

*CORRESPONDANCE.*

*M. le Rédacteur,*

Veuillez avoir l'obligeance de publier la Requête ci-dessous qui a été présentée à son Excellence lord Elgin au sujet de l'organisation de la profession médicale en un collége de médecins et chirurgiens. Cette requête a été signée par 82 médecins ; depuis qu'elle est devant Son Excellence, plusieurs ont envoyé leurs noms. En livrant cette requête à la publication nous le faisons pour rendre justice à nos confrères de la campagne et des townships, et tous verront que nous desirons que les membres de la profession soient instruits des procédés qui ont eu lieu ; et nous leur promettons de ne rien négliger pour faire rendre justice à tous. Nous leur demandons de nous continuer l'appui qu'ils ont bien voulu nous donner dans ces premières mesures qui ont déjà eu leurs effets. Les signataires de la requête et ceux des médecins qui ne partagent point les procédés des membres directeurs du collége des médecins et chirurgiens, apprendront avec une extrême satisfaction que le Bureau des *directeurs du collége* a reçu ordre de l'exécutif de soumettre leurs règlements à la profession avant que de les lui présenter. Toutes les lois et règlements concernant le collége des médecins et chirurgiens sont suspendus pour d'ici au second mardi de mai prochain.

A Son Excellence, le Très-Honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, K. T. Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc.

L'humble requête des Médecins soussignés de cette partie de la Province constituant ci-devant le Bas-Canada.

Expose humblement,

Qu'il plaise à Votre Excellence de nous permettre de lui offrir notre gratitude la plus vive sur la manière juste et libérale et l'empressement qu'elle apporte à faire justice aux réclamations des sujets de cette partie de la colonie.

Que la législature de cette province a passé dans sa dernière session, un acte pour incorporer la profession médicale du Bas-Canada en un *Collége de Médecins et Chirurgiens etc. etc. etc.* avec pouvoir de passer, pour les besoins de la profession, des lois et réglements conformes au but de l'acte, et devant être soumis à la sanction de Son Excellence avant leur mise à exécution.

Que par la proclamation que Votre Excellence aurait émanée, tous les médecins de la profession médicale du Bas-Canada étaient requis de s'assembler le 15 du mois de septembre dernier, dans le but de nommer des gouverneurs du dit collége pour les trois districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, et adopter des mesures pour l'avantage de la dite profession en général.

Que beaucoup de médecins des différentes parties de la province se seraient rendus à la susdite assemblée qui aurait eu lieu le 15 du mois de septembre dernier au Palais de Justice de la cité de Montréal.

Que d'après l'interprétation qui aurait été donnée au texte de l'acte d'incorporation, par plusieurs membres de la dite profession, à la susdite assemblée, les médecins dénommés au préambule du susdit acte, et ne formant environ que le tiers du nombre des médecins de cette province, étaient les seuls membres du susdit collége.

Vos requérans exposent, de plus, avec le respect et la gratitude dus à Votre Excellence, que le grand nombre de médecins qui se trouvent ainsi ne point faire partie du dit collége auraient été dans l'impossibilité de pouvoir apposer leur signature au bas de la pétition présentée à la législature de cette province, aux fins d'obtenir l'organisation d'un collége de la profession médicale pour cette partie de la province, soit par manque de publicité, soit par le retard que l'on aurait apporté à leur faire connaître les démarches alors prises pour ce but.

Que sur une motion alors faite à la susdite assemblée par un des membres signataires de la susdite pétition et adoptée unanimement, plusieurs médecins auraient été adjoints aux membres du susdit collége.

Que M. le Président de la susdite assemblée aurait refusé obstinément de mettre aux voix une seconde motion présentée aussi par un des membres du susdit Collége, et adoptée par la majorité de l'assemblée, la dite motion fondée sur les mêmes causes et considérations et tendant aux mêmes fins que la première, faite dans le but d'admettre tous les médecins alors présents à la susdite assemblée, qui n'avaient pu signer la dite pétition pour les raisons mentionnées plus haut, membres du Collége.

Qu'au nombre des lois et réglements qui auraient été passés par les directeurs du susdit Collége, et qui doivent être soumis à la sanction de Votre Excellence, il aurait été adopté que chaque médecin paierait, pour être admis membre du susdit Collége, £2 10s. courant d'entrée, 10s. par année de souscription, et que tous et chacun des médecins de cette partie de la Province paieraît aussi 10s. pour l'enregistrement de leur nom et demeure, etc. etc. etc.

Qu'en outre la somme de £2 10s. serait allouée à chaque membre directeur et examinateur qui assisteront, chaque jour, aux séances du Bureau d'Examinateur, qui auraient lieu hors de leur district respectif, et celle de £1 5s. lorsque les examens seraient dans les limites de leur district respectif, de sorte que ces diverses sommes de £2 10s. et £1 5s. ainsi payées formeraient un montant assez considérable et même dépasseraît de beaucoup le montant des mises de chaque membre du dit College, ce qui engagerait les membres directeurs, au nombre de 36, à imposer de nouvelles taxes, afin de former une somme suffisante pour percevoir celle qu'ils se sont allouée.

Que depuis vos humbles Requérants prient Votre Excellence de vouloir bien considérer que ce n'est pas contre la mise de ces différentes sommes que *vos requérants réclament*, mais contre l'emploi que l'on veut en faire, en les faisant servir pour salarier les membres directeurs et examinateurs du Bureau Provincial, lorsque ce Bureau a toujours été indépendant et n'a jamais reçu de salaire pour remplir les devoirs d'examinateurs.

Que par le passé, il aurait existé un Bureau d'Examinateurs électif et qu'alors les membres de ce dit *Bureau étaient élus par tous les* membres de la profession médicale de cette Province, sans aucune allouance remunérative, et jugeant que l'honneur de remplir cette charge était pour les dits examinateurs une compensation plus que suffisante pour la perte de leur temps, et que ces derniers l'ont toujours considéré ainsi.

Qu'il ne serait pas juste que des médecins *qui ont rempli gratis* la charge de membres examinateurs du Bureau de médecine en payassent d'autres aujourd'hui pour exercer la même fonction.

Qu'il serait injuste de soumettre aux lois et réglements adoptés par les membres directeurs du susdit Collége, le grand nombre de médecins qui se trouvent actuellement retranchés de la susdite corporation et qui par-là n'auraient pu prendre part aux discussions et déliberations de ces lois et réglements.

Que vos requérans sont dans l'intime conviction que les membres directeurs du dit collége sont illégalement nommés et élus à cause du procédé irrégulier et contradictoire de M. le Président qui aurait abandonné son siége pendant la séance de l'assemblée du 15 septembre dernier, et par le refus qu'il aurait fait, *sans motif*, d'admettre la seconde motion ci-haut mentionnée, après avoir adopté la première, et, que par conséquent, la nomination des membres directeurs et examinateurs du susdit collége serait nulle et de nul effet et devrait être trappée de nullité.

Pourquoi vos requérans espèrent humblement avec la plus grande confiance, que Votre Excellence faisant droit sur la présente requête, ne donnera sa sanction aux lois et réglements qui seraient présentés à Votre Excellence par les membres directeurs du susdit collége de médecins et chirurgiens, etc., qu'après que ces lois et réglements auront été soumis à la révision et l'approbation de tous les membres de la profession médicale, réunis pour cette fin, par un avertissement public donné pendant le mois qui doit précéder cette assemblée, et vous ferez justices à vos humbles réquérants qui ne cesseront de prier pour le bonheur et la conservation de Votre Excellence.

N. B. Tous les médecins qui désireraient que la Profession soit organisée, en un corps, d'une manière libérale et juste, et que tous soient également protégés sont priés de nous envoyer leur nom en nous autorisant d'apposer leur signature sur de nouveaux documents pour la prochaine assemblée du prochain Parlement Provincial. Les lettres devront être adressées franc de port, à la Pharmacie Canadienne, coin des rues St. Lambert et St. Jacques.

PLUSIEURS MEDECINS.

Montréal, 4 nov. 1847.

# LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 12 NOVEMBRE, 1847.

## MORT DU MAIRE DE MONTREAL.

C'est pour nous un bien triste et pénible devoir d'annoncer la mort de notre digne maire, JOHN E. MILLS, écuier, decédé ce matin à 11 heures. Cet excellent citoyen a été la victime de sa charité philantropique et de son zèle à secourir les pauvres émigrés Irlandais. Frappé du typhus il y a près d'un mois, il a souffert avec une patience et une résignation admirable les douleurs atroces de la maladie.

Notre société perd en lui un de ses membres les plus honorables et les plus utiles. M. Mills né aux Etats-Unis vint de bonne heure s'établir en Canada où par son industrie et ses talents, il se fit bientôt une heureuse indépendance. Ses autres qualités morales et ses vertus de citoyen lui acquirent en même temps l'estime et le respect de tous. Le choix qu'on fit de lui pour *premier Magistrat* de la cité dans des temps de troubles et d'agitation en fournit une preuve éclatante. M. Mills se montra digne de l'honneur et du poste élevé où on le plaça. Il en remplit les devoirs avec zèle et à la satisfaction du public. Homme intelligent, éclairé, et libéral dans ses principes M. Mills appartenait au parti de la Reforme et du Progrès. Il se montra toujours sincèrement attaché à son pays d'adoption et à la bonne cause. Dans nos luttes politiques, il ne reculait devant aucun sacrifice pour faire triompher ses principes et ses idées, et ceux de son parti. En emportant dans la tombe les regrets amers d'une famille éplorée et d'amis nombreux, il a aussi droit à ceux de tous nos compatriotes, qui, nous en sommes certains, ne lui feront pas défaut.

## NOUVELLES D'EUROPE.

L'arrivé à New-York avant hier du steamer *Washington* de la ligne transatlantique américaine nous a donné des avis de Londres jusqu'au 24 octobre. La crise financière et commerciale continue de sévir avec intensité. Les faillires continuent dans une proportion alarmante. Il est impossible de se procurer de l'argent, avec les meilleures garanties. Les *fonds publics sont plus bas que jamais*. La fleur au même prix qu'au départ du steamer. Le blé a baissé d'un chelin par quarter.

La députation du maire et des marchands de Liverpool rendue à Londres pour demander des secours au gouvernement a été reçue par Lord John Russell qui a répondu que le gouvernement ne pouvait rien faire.

Rien d'important du continent. Le bruit courait que le *roi* et la *reine* d'Espagne étaient reconciliés. On craignait les troubles en Suisse. Il paraît que la citadelle de Ferrare n'a pas encore été evacuée par les Autrichiens. Les négociations continuent à ce sujet. Il y a des symptomes de troubles en Grèce.

L'état de l'Irlande est de plus en plus alarmant. La famine et les meurtres désolent les campagnes.

Nous publions aujourd'hui à l'exclusion d'autres matières le manifeste que vient d'adresser à nos compatriotes le Comité de l'Association Constitutionnelle de la Reforme et du Progrès de Quebec. C'est un tableau remarquable et fidèle des fautes de notre administration coloniale depuis l'union, une éloquente protestation contre les injustices faites depuis lors au Bas-Canada et une chaleureuse invitation à nos populations de s'organiser afin de reconquérir toute l'étendue de nos droits politiques par une agitation constitutionnelle vigoureuse et énergique. Cet appel au patriotisme Bas-Canadien aura nous en sommes sûr, un immense retentissement dans toute l'étendue du pays. Il ne saurait demeurer sans echo.

La notice nécrologique qu'on nous a adressée de St. Benoit sur le vénérable ABBÉ DE LAMOTHE, est inévitablement remise au prochain numéro. Avec la permission de notre correspondant nous ajouterons à son article quelques détails sur la famille et la vie du digne prêtre, dont notre société déplore si amèrement la perte, que nous empruntérons aux *Mélanges Religieux*.

*Après une pluie battante de 48 heures nous* avons depuis hier matin un temps doux et beau. On continue de labourer dans les champs et les animaux trouvent encore de l'herbe dans les paturages.

*Starke's Montreal Almanac.*—Nous avons devant nous une copie de ce nouvel Almanac pour 1848. C'est un petit chef-d'œuvre typographique rempli de renseignements utiles. A part du calendrier vous avez beaucoup d'informations sur la ville, la législature la magistrature, les cours de justice, les bureaux publics, etc., *A vendre chez Starke et cie., rue Ste. Thérèse.*

☞ *Nous n'avons pas reçu le No.* 143 *du* JOURNAL DE QUEBEC.

Nous remercions MM. les Imprimeurs de Sa Majesté qui ont bien voulu nous adresser la copie française des Statuts Provinciaux du dernier Parlement.

Aucune nouvelle du Mexique.

La prochaine malle anglaise du 4 novembre sera debarquée à Halifax et expédiée de la par terre à Québec et Montréal, à moins qu'il n'y ait de nouveaux arrangements entre les gouvernements anglais et américains.

Joseph Bourret, écr., a été élu Maire de *Montréal pro. tem.* vû la *maladie prolongée* de J. E. Mills, écr.

LES VOLEURS SACRILÈGES ARRÊTÉS.—La Police de notre ville vient de mettre la main sur quatre fins voleurs qui depuis quelques mois exploitaient nos campagnes, et s'introduisaient jusques dans nos temples. Ce sont les auteurs des vols sacrileges commis à Saint Martin, la Pointe-aux-Trembles, etc.

*La Revue de Législation et de Jurisprudence.* —Cette excellente publication vient de terminer sa seconde année d'existence et c'est avec une vive satisfaction que nous voyons son succès continu. Nous en félicitons MM. les Editeurs-propriétaires, c'est un succès bien mérité. Les dernières *livraisons de la Revue contiennent* des articles importants sur le régime municipal et le droit commercial du Bas-Canada. De semblables articles sont bien propres à prouver l'utilité et même la necessité d'une pareille publication. Toutes les classes de la société lui doivent de l'encouragement puisqu'elles sont toutes intéressées à la voir prospérer.

THEATRE ROYAL.—Il y avait salle pleine lundi soir pour voir jouer les Amateurs de la Garnison. Ces messieurs s'en sont extrêmement bien tirés. La musique sur l'accordéon a fait l'admiration générale.

Demain soir, messieurs les officiers de la Garnison, honorés du patronage de Son Excellence le gouverneur-général qui a promis de s'y trouver en personne, vont nous donner *The heir at law* suivi de la farce *The Follies of a night*. Ils sont assistés par M. de Walden, dont les talens bien connus pour la scène aideront beaucoup à leur louable entreprise qui a pour but, non-seulement d'amuser le public, mais encore de venir en aide aux nombreuses infortunes et à la misère qui va se faire rudement sentir cet hiver sur les classes pauvres.

Décès.

En cette ville, le 6 du courant, après quelques heures de souffrances, Dlle. Adelaide-Henriette-Caroline Morin, âgée de 12 ans et 8 mois. Il est presque impossible d'exprimer la douleur dans laquelle cette mort prématurée a plongé sa famille et surtout sa malheureuse mère dont elle était à juste titre l'idole et l'espoir. A la douceur et la candeur de son âge elle joignait la raison et la capacité de rare nature, elle faisait l'ornement du couvent de la Congrégation de Montréal, et le jour même de sa mort elle avait remporté le prix d'excellence de sa classe. S'il est permis de le dire, elle était d'une grande beauté, et ne semblait pas le savoir ; Dieu n'a pas voulu que le monde souillât de son souffle une créature si belle et si pure.—Communiqué.


THEATRE ROYAL.

SOUS LE PATRONAGE DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL.

La première Représentation Dramatique des AMATEURS OFFICIERS de la GARNISON aura lieu DEMAIN, SAMEDI, 13 NOVEMBRE.

La Soirée commencera par la comédie de Coleman, intitulé :

L'HERITIER.

Et sera terminée par la Farce

LES FOLIES D'UNE SOIREE

Pour les détails voir programme.

LA SAINTE CATHERINE.

UNE GRANDE SOIREE DANSANTE

SOUS LE PATRONAGE

DES DAMES CANADIENNES,

REPRÉSENTÉE PAR MDES.

LEPROHON, CAMPBELL ET DE SALABERRY,

AURA lieu à l'HOTEL DONEGANA, MERCREDI, le 24 du courant, VEILLE DE LA SAINTE CATHERINE (ancienne fête Canadienne.)

Son Excellence le GOUVERNEUR-GENERAL et LADY ELGIN honoreront la Soirée de leur présence.

Rien ne sera épargné pour rendre la Soirée agréable.

Les Dames patronnes prendront le fauteuil à 8½ h. P. M., et la Danse commencera à 9 h. P. M.

Cartes d'admission : 10s. pour un Monsieur avec une ou deux Dames et 2s. 6d. pour chaque autre Dame.

Une liste de souscription est actuellement ouverte à l'Hotel Donegana, où on pourra se procurer des cartes d'admission, Mardi le 23 et Mercredi le 24 du courant, depuis 10 h. A. M. jusqu'à 1 h. P. M.

Par ordre du Comité,
JULES R. BERTHELOT,
*Secrétaire.*

9 novembre.

SOUS LE PATRONAGE IMMEDIAT DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET MME. LA COMTESSE D'ELGIN,

UNE SOIRÉE DE BIENFAISANCE.

EN aide des fonds du nouvel ASILE DES ORPHELINS, aura lieu à l'Hotel Donegana, MARDI, le 16 nov. courant à 8 heures.

Son Excellence Mme. la Comtesse d'Elgin ont signifié leur intention d'assister à la soirée.

DAMES PATRONNES.—Mme Lacroix, Mme Filder, Mme LaFontaine, Mme Holmes, Mme L'Estrange, Mme Furniss.

MAITRES DES CEREMONIES.—Hon. D. Daly, Major Grenville, Major Egerton, Col. Ermatinger, O. Perrault, écr., G. E. Cartier, écr., Geo. Desbarats, écr., Thomas Ryan, écr.

QUADRILLES, à NEUF heures.

Avec la permission du Col. Bradshaw la bande du 71e assistera.

Billets d'admission 7s. 6d.—Pour admettre un monsieur et une Dame 10s.—Billets de famille un monsieur, une dame et sa famille 12s. 6d.

On peut se procurer des billets à l'Hôtel, dans les magasins de livres et de Musique.—4 nov.

MAGASIN DE

Marchandises Seches.

M. ROBERT FORESTER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Sèches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivans :

Drap superfin de toutes couleurs
Drap Caster, Drap pilot, Plaid de toute sorte
Cobourg, Orléans, Mérino, Alpacat, Etoffe Cashmire, Couverte, Mousseline de laine, Cashmire, Flanelle, Indienne Gumghane, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c.

Montréal, 2 nov. 1847.

AVIS.

TOUTES personnes ayant à leur sein ou possession aucun ARGENT, MARCHANDISES, BIENS-MEUBLES ou EFFETS qui auraient ci-devant appartenus à des Emigrés, maintenant MORTS, ou appartenants maintenants à des Emigrés MALADES, sont par les présentes requises DE LES LIVRER sans délai au soussigné, qui a dûment été autorisé par SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL, en date du 23 Octobre courant, à recevoir ces Argents, Marchandises, Biens Meubles et Effets.

JOS. CARY,
Dép. Inspecteur Génl.

Montréal, 23 Octobre 1847.—2 nov.

Les propriétaires de Journaux dans la province publieront trois fois l'avertissement précédant dans leurs journaux respectifs. Ceux qui publient en langue française le feront en cette langue.

LE REPERTOIRE NATIONAL
OU RECUEIL DE
LITTERATURE CANADIENNE.

ON peut s'abonner à cette publication chez MM. Fabre et Cie, à la Chambre de lecture de l'Institut Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, ou en s'adressant *franc* de port à MM. Lovell et Gibson, Montréal.—5 nov. qfufs.

NOYE devant Longueuil, le 22 octobre TOUSSAINT DENUC, respectable cultivateur de Longueuil. Les personnes qui retrouveront son corps, voudront bien en donner avis à l'instant à M. Brassard, Curé de Longueuil, ils seront payés de leurs temps et de leurs peines. Les détails suivants pourront aider à le reconnaître :—grandeur 5 pieds et 6 pouces, cheveux châtains, fausse chemise de flanelle rouge, chemise de coton carré calégan de coton blanc, pantalons d'étoffe grise, veste de drap noir, gilet de drap noir, capot d'étoffe grise, bas de laine grise, bottes noires et col noir. | 2 nov.

A VENDRE
PAR LE SOUSSIGNÉ :—

40000 POCHES de 2 minots de vraie Toile canadienne,
3000 poches de 2 minots toile croisée meilleure qualité,
3000 do do toile de Forfar do do
6000 do 1 minot et demie d'Ogsnaburg,
15 balles Couvertes de Makinac,
6 do do à Rose et de Bath
7 do do à pointes radicals et chartistes
5 do do à chevaux,
200 doz. Gants de peau d'agneaux blancs,
150 do do de dames de Kid avec pelleterie,
100 do Mitaines de voir avec pelleterie,
200 Ceintures rouges,

Avec un assortiment général de SOIRIE, TOILE et MARCHANDISES DE LAINE.

JEAN BRUNEAU.

19 oct. 1847.

BANQUE DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE de *QUATRE POUR CENT* sur le Fond Capital de cette Institution a été déclaré ce jour pour le semestre courant, et qu'il sera payable à la maison de Banque, en cette Cité, le ou après MERCREDI, le PREMIER Jour de DECEMBRE prochain.

Le LIVRE de TRANSPORT sera formé LUNDI le 8 du courant et ne sera pas ouvert de nouveau avant le premier du mois prochain.

W. GUNN,
Assist. Caissier.

Montréal, 2 nov. 1847.

ENCOURAGEMENT
AUX NOUVEAUX ABONNÉS
DE LA REVUE CANADIENNE

Primes extraordinaires.

20 ALBUMS DONNES POUR RIEN.

A DATER de ce jour, ceux qui s'abonneront à la REVUE CANADIENNE et à l'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL, pour un an et paieront leur abonnement d'avance, SIX PIASTRES en souscrivant, recevront comme PRIMES et GRATIS 20 LIVRAISONS DE L'ALBUM formant plus de 600 PAGES de matières littéraires et plus de 60 PAGES de musique. TOUT CELA POUR RIEN, c'est déjà plus que la valeur de l'abonnement. A la veille de l'hiver c'est une excellente occasion de se procurer des lectures agréables et instructives à grand marché ; pour SIX PIASTRES seulement vous aurez ainsi *La Revue Canadienne et l'Album*, pour 12 mois et *20 Albums en sus pour rien.* (Ecrire franco.)

Montreal, 8 oct., 1847.

AVIS IMPORTANT

HATEZ-VOUS DE VOUS ABONNER
A LA REVUE CANADIENNNE
SI VOUS VOULEZ AVOIR
20 ALBUMS POUR RIEN
EN SOUSCRIVANT.

LES Primes d'Abonnement s'en vont grand train. Nous n'avons maintenant que 25 à 30 files complètes. *Ne perdez* pas l'occasion de vous procurer à si grand marché des LECTURES INSTRUCTIVES ET AMUSANTES pour l'hiver qui s'avance.

J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, à l'ancienne de L. Beaudry, Ecr.